

Accord-cadre de partenariat et de coopération UE /Mongolie: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2015/0113(NLE) - 30/05/2016 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de Croatie à l'Union européenne

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'UE européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union a été signé sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : la décision du Conseil proposée fournit la base juridique pour la conclusion d'un protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part.

L'objet du protocole est de **tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE**.

Le texte du protocole est joint à la proposition.